

# Lettre d'information de l'ANF



02

SÉDITORIAL

## L'IA : un défi pour le notariat

03

SÉVÉNEMENT

Les événements  
marquants  
du semestre

05

TEMPS FORTS

LCB-FT :  
les notaires francophones  
en première ligne

08

VIE DES CHAMBRES

À travers le monde

11

ENTRETIEN

Christiane Bitty-Kouyaté,  
vice-présidente de  
l'Association du Notariat



LAURENT DEJOIE,  
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION  
DU NOTARIAT FRANCOPHONE

# L'IA, une formidable opportunité

L'intelligence artificielle (IA) va transformer profondément les pratiques professionnelles et le notariat n'échappera pas à cette mutation. Outils d'aide à la rédaction, d'analyse documentaire ou de gestion des données, les systèmes d'IA promettent efficacité et sécurité accrues. Chaque notariat devra intégrer l'IA au sein de son organisation dans le respect de nos valeurs et de nos règles déontologiques.

Pour le notariat francophone, il s'agit d'une formidable opportunité de faire pénétrer la langue française dans les systèmes d'IA. Ceux-ci se construisent et se nourrissent des sollicitations et des apports des utilisateurs. L'ANF doit réfléchir aux voies et moyens à mettre en œuvre pour ce travail.

Un autre défi est à relever. Les performances de l'IA sont telles que les obstacles de la langue pour communiquer vont se lever : systèmes de traduction instantanés de documents ou dialogues traduits en temps réel devraient ouvrir des perspectives de communication infinies.

On peut enfin imaginer que l'IA pourra contribuer à la formation des notaires qui est dans l'ADN de l'ANF.

Il faudra simplement veiller à ce que l'intelligence artificielle soit un facteur de confiance, de souveraineté juridique et de rayonnement culturel.

# Engagés sur tous les fronts

**Extension géographique, partenariats consolidés, réflexion sur les grands enjeux de société : la dernière assemblée générale de l'ANF a été riche en temps forts. Retour sur cet événement fédérateur, tenu fin septembre à Montpellier, en marge du Congrès des notaires de France.**

« L'ANF est en mouvement, pleine de vitalité ! » Après la dernière assemblée générale, Me Laurent Dejoie, président de l'ANF, a pu mesurer la solidité d'un réseau soudé autour des grands enjeux du notariat francophone. Ce sont en effet plus d'une soixantaine d'éminentes personnalités (présidents de chambre et adhérents individuels), venues de cinq continents, qui se sont retrouvées à Montpellier le 26 septembre pour cet événement annuel, véritable temps fort de la vie de l'ANF.

## Une année d'actions et d'ouverture

Ce rendez-vous incontournable a été l'occasion de revenir sur l'année écoulée. « 2025 a été riche en actions et en partenariats. Nous avons participé à la 18<sup>ème</sup> Université du Notariat d'Afrique, organisée cette année par la Chambre Nationale des Notaires de Côte d'Ivoire, apporté notre expertise au suivi des travaux de la CIEC sur l'état civil et lancé un projet de collaboration avec l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie sur les questions foncières », souligne Laurent Dejoie. « L'année a également été marquée par l'organisation de la Conférence des ambassadeurs africains de Paris, consacrée au droit OHADA, et par la refonte de nos outils de communication » L'adhésion officielle de la Chambre Nationale des Notaires des Comores a également été entérinée, marquant une nouvelle étape dans l'extension géographique de l'Association. « L'arrivée de ce trentième membre renforce l'ancrage de l'ANF dans la région de l'océan Indien, déjà représentée par Madagascar et l'île Maurice. Des discussions sont en cours avec deux nouveaux notariats, le Burundi et le Vietnam, en vue de leur adhésion », poursuit le président.



## Au cœur des enjeux de société

L'assemblée a aussi été rythmée des discussions sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que sur l'égalité femmes-hommes et le numérique comme vecteur de modernisation de la profession. « Il est de notre responsabilité de développer des réflexions sur ces questions de société. Selon les pays, ces

thématiques sont investies différemment : ces échanges permettent justement de confronter les approches et d'enrichir les pratiques. Les réflexions menées lors de cette assemblée nourriront nos travaux tout au long de 2026. L'ANF s'affirme plus que jamais comme un laboratoire d'idées et un incubateur d'initiatives », conclut Laurent Dejoie.

# Un 30<sup>e</sup> pays rejoint l'ANF !

L'assemblée générale a entériné en septembre dernier l'adhésion de la Chambre Nationale des Notaires des Comores. Me Ahmed Djaé Soidiki, son président, revient sur les enjeux du notariat dans l'archipel.

## Quelles sont les spécificités du notariat des Comores ?

**Ahmed Djaé Soidiki :** C'est d'abord un notariat jeune, puisque la loi créant la profession a été votée en décembre 2011 et promulguée en février 2012. L'archipel compte aujourd'hui 60 notaires, présents sur l'ensemble du pays. Aujourd'hui, la population comme les autorités commencent à percevoir l'importance de nos activités. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé sur un projet de loi qui instaurerait notre monopole sur les transactions immobilières, mettrait en place un comité de discipline et définirait précisément nos champs de compétences. Le notariat comorien est en pleine structuration !

## Quelles sont vos principaux challenges ?

**A.D.J :** La reconnaissance fait partie de nos priorités, avec un important travail de sensibilisation à effectuer, d'abord auprès des politiques. Nous sommes des officiers publics mais ne sommes pas encore considérés comme tels par nos interlocuteurs. L'état civil constitue un autre enjeu, avec un double problème de fiabilité des informations et d'accès aux données à résoudre. Il faut aussi mieux



réguler la profession pour n'autoriser que les notaires ayant suivi le parcours de formation prévu par la loi, et limiter l'accès à la profession aux exigences prescrites par la loi : 60 notaires pour 900 000 habitants est une quantité suffisante et il faut travailler sur la qualité pour répondre aux attentes de la population !

## Pourquoi rejoindre l'ANF ?

**A.D.J :** Nous faisons partie de la grande famille de la francophonie. Tous nos actes sont rédigés en français et nous partageons les mêmes valeurs. Rejoindre l'ANF est pour nous une fierté et une opportunité. L'association compte des pays bien plus avancés que nous, qui ont

« Rejoindre l'ANF une fierté et une opportunité »

ME AHMED DJAÉ SOIDIKI, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMORES

60  
NOTAIRES  
900 000  
HABITANTS

pu rencontrer les mêmes défis auparavant. Leur expérience sera précieuse pour avancer, nous structurer et nous outiller afin de répondre aux enjeux du développement notarial aux Comores.

# Me Mahoua Koné, nouvelle vice-présidente de l'UINL

Avec l'élection, le 30 septembre, de Me Mahoua Koné à la vice-présidence de l'Union Internationale du Notariat (UINL), c'est un engagement de longue date en faveur du notariat africain et du notariat international qui est salué. Notaire à Abidjan depuis 1996, elle a présidé la Chambre de Côte d'Ivoire et siégé dans plusieurs instances de la Commission des Affaires Africaines (CAAf) et de l'UINL. « J'inscris mon mandat autour de trois priorités pour le

notariat africain : impulser la transformation digitale, renforcer l'implication et la participation des 19 notariats aux formations de la CAAf, à travers l'Université et le Congrès, et créer une organisation Africaine, fédératrice pour les femmes notaires », souligne-t-elle.

ME MAHOUA KONÉ,  
NOUVELLE VICE-PRÉSIDENTE



# LCB-FT : les notaires francophones en première ligne

**Priorité de nombreux États, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme passe par une plus forte implication des Notaires. Dans cet objectif, la Chambre Nationale des Notaires du Cameroun apprécie les avancées du Cameroun en la matière.**



## Quitter la liste grise

Au Cameroun, l'usage massif des espèces dans les transactions, les difficultés d'identification des usagers en raison de documents insuffisamment sécurisés ou encore une faible culture de conformité observée dans la pratique notariale constituent autant de vulnérabilités relevées dans son dispositif en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT). En raison de ces défaillances, le Cameroun figure sur la liste grise du GAIFI, organisation intergouvernementale créée par le G7 à des fins de LCB-FT. En application des recommandations du GAIFI, « le Cameroun a mis en place un Comité chargé de coordonner toutes les politiques et activités en matière de LCB-FT, pour corriger l'ensemble des défaillances stratégiques et opérationnelles constatées, en lien notamment avec les notaires », explique Me Régine Dooh Collins, présidente de la Chambre Nationale des Notaires du Cameroun (CNNC).

En septembre, l'ANF organisait un atelier sur le sujet auquel Me Régine Dooh Collins a pris part, pour le compte de la CNNC. À son avis, cette rencontre a permis de :

- Mieux cerner les priorités stratégiques pour renforcer la vigilance et la conformité dans les études notariales afin d'aligner progressivement nos pratiques ;
- Nouer des contacts pour bénéficier de retours d'expériences concrets de notariats plus avancés ;
- Renforcer les liens avec les autres notariats francophones pour faciliter l'accompagnement technique et le transfert de compétences.

« Même si notre notariat est encore dans une phase de structuration en matière de LCB-FT, la dynamique est désormais enclenchée. Cet atelier accélère cette dynamique et renforce la coopération internationale pour garantir un dispositif de vigilance plus rigoureux et conforme aux standards internationaux. »

## Zoom sur

### Les bénéficiaires effectifs et non actifs

C'est un angle mort de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. En France, lors d'un achat immobilier, le notaire est tenu de vérifier l'identité de l'acquéreur et l'origine des fonds. En tant qu'officier public, le notaire doit alerter Tracfin en cas de soupçon. « Malgré ce cadre légal très strict, tout un pan de l'activité passe sous les radars via la constitution de société, explique Pierre-Jean Meyssan, premier vice-président du Conseil Supérieur du Notariat. Par exemple, si une Société Civile Immobilière (SCI) acquiert en son nom un immeuble, une cession ultérieure des parts de la structure vers un tiers peut ensuite se faire sous seing privé, sans aucun contrôle. Face à ces parts transmises de façon invisible, nous plaidons pour un durcissement législatif qui impliquerait le notaire dans ces transactions afin de lutter contre ces « blanchiments du quotidien », souvent liés au narcotrafic. »

Il est donc nécessaire de distinguer le bénéficiaire non actif, qui dispose d'un droit patrimonial sur la société mais pas sur sa gestion, du bénéficiaire effectif, qui exerce la maîtrise réelle sur la structure. « Face à l'usage d'hommes de paille et de sociétés créées uniquement pour monter une opération de blanchiment, nous tenons à sensibiliser tous les notaires francophones, qui jouent un rôle majeur dans la lutte contre ces phénomènes. »

# État-civil: l'enjeu de l'enregistrement

Naissance, mariage, décès... Au sein de la francophonie, l'Afrique subsaharienne est la zone géographique la plus touchée par l'absence de ces actes d'état-civil majeurs. En Afrique, 90 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont pas d'identité reconnue<sup>1</sup>, ce qui les expose à de multiples abus et trafics. Dans les pays concernés, le sujet prend une dimension démocratique avec la question de la fiabilité des listes électorales. Cette absence d'actes d'état civil pose aussi des problèmes de sécurité, de politiques publiques ou encore de planification. L'ONU a même fait du sujet un objectif de développement durable (ODD). « En Afrique subsaharienne, seulement 51 % des naissances et 10 % des décès sont enregistrés », alerte André Franck Ahoyo, délégué général du fonds Urgence Identité Afrique, lors d'un webinaire de l'OIF destiné à tous les acteurs impliqués.

## Agir collectivement

Il existe de multiples actions à mener, parfois très simples. Par exemple, octroyer une délégation d'autorité aux agents accoucheurs des formations sanitaires pour enregistrer les naissances, rendre gratuits tous les actes d'état civil ou à tout le moins simplifier les procédures, s'appuyer sur les leaders communautaires comme les chefs de village et les chefs religieux ou encore utiliser la digitalisation pour faciliter l'accès à l'état civil et

éviter aux familles de se déplacer dans la ville la plus proche, ce qui est encore très complexe dans de nombreuses régions. L'OIF et l'ANF jouent un rôle clef pour éveiller les consciences et servir de relais dans une approche multi acteurs, indispensable à la consolidation et à la protection des données. »



ANDRÉ FRANCK AHOYO, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU FONDS URGENCE IDENTITÉ AFRIQUE

[↓ POUR EN SAVOIR PLUS](#)

<sup>1</sup> Source : UNICEF, UNICEF, *Enregistrement des naissances en Afrique subsaharienne : Niveaux actuels et tendances*, 2025

## Des solutions au défi des « enfants fantômes »

Au Tchad, seuls 26 % des enfants disposent d'un acte de naissance<sup>2</sup>. Début novembre, Me Abdoulaye Harissou, secrétaire général honoraire de l'ANF, a été convié par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à intervenir lors d'un séminaire consacré à l'état civil et à l'enregistrement des naissances. Selon Me Harissou, « Si la volonté politique et les cadres juridiques existent, les résultats restent encore mitigés. La réussite passe par une meilleure synergie entre les acteurs, notamment les chefs traditionnels et religieux, une formation renforcée des agents administratifs ou encore l'usage des nouvelles technologies. J'encourage les parlementaires à légitimer pour encadrer l'enregistrement, garantir la gratuité des services et renforcer la sensibilisation. ». Ces échanges aux côtés de l'OIF, de l'UNICEF et des experts de l'APF a permis d'approfondir la réflexion sur le rôle du Parlement dans la consolidation des systèmes d'enregistrement des naissances.

[↓ POUR EN SAVOIR PLUS](#)

<sup>2</sup> Source : UNICEF, Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS6) – Tchad 2019 : Rapport de résultats, 2021, p.335

# Numérique: comment le Québec adapte ses pratiques ?

Face à la crise du Covid-19, le gouvernement québécois modifie en urgence ses lois début 2020 pour instaurer la signature électronique des actes notariés. Le dispositif, reconduit mois après mois, est finalement définitivement entériné fin 2023 avec une philosophie nouvelle : dès le 1er avril 2027, la numérisation des actes deviendra la norme ! Le recours au papier restera une exception, par exemple pour un citoyen réfractaire, hospitalisé ou incarcéré. Mais ces actes papier devront

ensuite être digitalisés puis téléversés au greffe central numérique.

## Un changement de paradigme

« Pour les études, c'est un bouleversement et une opportunité pour gagner en efficacité, surtout dans un contexte de pénurie de main d'œuvre », souligne Bruno Larivière, Président de la Chambre des Notaires du Québec. « De quoi alléger les contraintes administratives, limiter l'encombrement physique et faciliter la diffusion des actes.

Mais il ne faut pas minimiser l'ampleur du changement d'habitude, pour les notaires comme pour les citoyens. C'est pourquoi le déploiement se fait par étapes, à partir de versions bêta, progressivement étendues aux 4 000 notaires du Québec. Bientôt, une génération de notaires n'aura jamais vu d'actes papier... Nous entrons dans une nouvelle ère ! Les échanges informels entre notaires francophones accompagnent cette évolution pour une transition en douceur. »

# Comment l'OHADA transforme le paysage économique africain

Organisation créée pour harmoniser le droit des affaires en Afrique, l'OHADA regroupe aujourd'hui 17 états d'Afrique centrale, d'Afrique de l'ouest et de l'océan Indien pour un marché total de près de 350 millions de consommateurs. Elle s'appuie notamment sur une Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), juridiction garante de l'interprétation et de l'application uniformes des textes adoptés par l'OHADA.

17  
ÉTATS MEMBRES  
350  
MILLIONS DE CONSOMMATEURS



Ses juges seront renouvelés début 2026. Parties prenantes de l'élaboration et de l'application du droit OHADA, les notaires participent aux travaux de l'Organisation. Objectif partagé : rationaliser l'environnement juridique des entreprises pour stimuler l'investissement et la croissance. Des compléments de ce texte seront apportés dans le cadre du règlement intérieur de la CNNC en cours d'élaboration.



## Agenda

### 16 et 17 avril 2026

Le Conseil Supérieur du Notariat organise à Paris le 8<sup>e</sup> Colloque des notariats de la Méditerranée, avec l'Union internationale du notariat et l'association Henri Capitant.

Consacrés à « l'acte d'investissement dans l'espace méditerranéen », les travaux traiteront de la sécurisation des investissements et des enjeux numériques et sociétaux.

Crée en 2006, cette manifestation favorise le dialogue des droits et les échanges pratiques entre les notariats du bassin méditerranéen, pour mieux répondre aux besoins des usagers.

## Conservation des archives : le défi du numérique

En matière d'archivage des minutes notariales, l'histoire façonne les pratiques et les règles de chaque pays. Pour autant, de grands principes demeurent, notamment concernant la durée.

En France, les notaires doivent conserver les minutes pendant 75 ans, voire 100 ans si l'acte concerne un mineur. À Madagascar, elles sont placées sous la responsabilité du notaire, dans son étude, lesquelles seront transférées au notaire successeur en cas de cessation de son activité. « En tant qu'officier public, le notaire doit tout mettre en œuvre pour assurer la préservation des archives, notamment face aux risques de détérioration » explique Me Tojo Rakotomamonjy, notaire à Antananarivo. En Suisse, une loi fédérale s'applique avec des spécificités cantonales. « À Fribourg par exemple, les minutes sont conservées par le notaire jusqu'à la fin de son activité, détaille Me Chloé Ayer. Au moment de céder son étude, il verse les actes authentiques aux archives cantonales ».

### La transition numérique pour tous

Là où chacun évolue dans son propre contexte, la numérisation des archives constitue un enjeu commun majeur pour leur conservation dans le temps.

À Madagascar, les travaux débutent. « Aujourd'hui, nous devons remplir à la main les registres qui recensent toutes nos minutes, reliées annuellement en livres en plus des fonds de dossiers qui occupent de l'espace », raconte Me Tojo Rakotomamonjy. « Il faut également garantir la sécurité de ces documents contre les intempéries, l'humidité, les incendies, les nuisibles et autres. Par ailleurs, le notaire est la seule personne habilitée à émettre des copies d'actes authentiques, une mission essentielle mais très chronophage. La numérisation devrait nous faciliter la tâche, tout en conservant le support papier, très important à Madagascar. Le notariat francophone nous apporte un soutien précieux dans cette transition. »

En Suisse aussi, une solution hybride se dessine. Le pays ne dispose pas encore de

système numérique pour les actes authentiques mais des groupes de travail élaborent actuellement les futures règles, qui découlent d'une loi fédérale sur le sujet. D'ici 2029, les notaires devraient avoir la possibilité de signer numériquement des actes, avec une coexistence des deux systèmes – numérique et papier –, chacun avec sa méthode d'archivage.

En France, dès qu'un acte authentique électronique est signé, il est immédiatement et automatiquement transmis à un système centralisé supervisé par le Conseil Supérieur du Notariat. « Ces serveurs ultra-protégés disposent de systèmes de redondance, de protection incendie, de contrôle hygrométrique... Avec un niveau de sécurité similaire à celui des missiles nucléaires ! » précise Pierre Lemée, notaire honoraire. Le tout en intégrant quelques spécificités : dans l'Hexagone, plus de 4 millions d'actes authentiques sont signés par an, avec un pic le vendredi après-midi : jusqu'à 3 000 actes par heure, ce qui nécessite une puissance informatique suffisante pour assurer un archivage sans faille !

 POLOGNE

## Les mutations du notariat polonais

### Histoire moderne du notariat polonais

**polonais** — Elle débute avec la chute de l'URSS. Sous le régime communiste, les notaires du pays étaient tous fonctionnaires, rattachés aux registres fonciers. En 1991, la loi de privatisation notariale instaure un système de profession libérale. Les notaires restent des officiers publics, nommés par le ministère de la Justice après leur réussite à un examen dédié. Ils disposent d'une totale liberté d'installation et appliquent un régime civil de tradition latine.

**Dynamisme polonais** — Le pays compte aujourd'hui environ 4 280 notaires, répartis dans les 11 régions du pays. Le conseil national du notariat polonais se compose de 11 membres (un par région). « Actuellement, nous travaillons en particulier sur la question de la digitalisation », raconte Magdalena Arendt, vice-présidente de la chambre nationale. « Des réformes politiques, comme l'introduction du pacte civil de solidarité ou du divorce non contentieux, pourraient nous concerner directement, avec des signatures de ces actes devant notaire. Par ailleurs, le notariat polonais participe activement aux échanges entre pays européens sur les questions transfrontalières. Nous sommes également très engagés auprès de l'ANF sur le sujet de la lutte contre le blanchiment. »


 BELGIQUE

## Izimi: coffre-fort numérique et plateforme de communication sécurisée

**Un service en ligne sécurisé** — Izimi, proposé par le notariat belge, constitue à la fois un coffre-fort personnel pour des documents officiels et un canal de communication protégé entre notaires et clients. Cette fonctionnalité permet d'échanger des messages, de transmettre des documents et de suivre l'avancement des dossiers directement dans Izimi, sans risque pour la confidentialité.

**Une nouvelle étape** — En 2025, en plus des actes authentiques, il devient

possible de consulter les documents des sociétés dans lesquelles une fonction officielle est exercée (administrateur, gérant...) ainsi que les actes des personnes décédées dont l'utilisateur est héritier. La plateforme intègre désormais les annexes de la Banque des Actes Notariés (Naban) et offre une vue d'ensemble des données inscrites dans quatre registres centraux : contrats de mariage, contrats de mandat, déclarations et mandats extrajudiciaires, successions. Ces informations, bien que limitées à des métadonnées, renforcent

la transparence et facilitent le partage avec des tiers de confiance. Avec ces évolutions, Izimi illustre l'engagement du notariat belge pour un service moderne, sécurisé et centré sur les besoins des citoyens et des entrepreneurs.



## La profession trace sa feuille de route

**Les chantiers prioritaires** — Les 20 et 21 novembre 2025 à Yaoundé, la Chambre Nationale des Notaires du Cameroun (CNNC) s'est réunie en Assemblée générale afin, notamment, de fixer les priorités d'action pour l'évolution de la profession. Les échanges ont essentiellement porté sur le mode opératoire transmis par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) concernant la gestion des fonds de tiers détenus par les Notaires : tout en rappelant l'importance d'assurer la conformité de ce dispositif avec les pratiques notariales, il a été décidé de procéder progressivement à

l'ouverture des comptes, parallèlement à la finalisation du cadre de collaboration entre la CNNC et la CDEC. Par ailleurs, la CNNC a examiné la mise en œuvre des obligations des Notaires en matière de LCB/FT ainsi que les efforts de son point focal auprès des partenaires nationaux (Ministère des Finances et Agence Nationale d'Investigation Financière) et internationaux (Groupe d'Action Financière et Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale). À cet égard, l'Assemblée a insisté sur la nécessité d'un appui technique et financier de l'État pour renforcer la supervision et le contrôle des activités notariales en matière de LCB/FT.

**Vers un cadre d'exercice modernisé** — En application du nouveau décret n° 2025/316 du 16 juillet 2025 portant Statut et Organisation de la Profession de Notaire au Cameroun, les membres de la CNNC



Assemblée générale de la CNNC, les 20 et 21 novembre 2025 à Yaoundé.

ont défini le cadre général devant régir leur futur règlement intérieur. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des réformes introduites par le nouveau décret, dont les avancées en matière de modernisation et d'amélioration des conditions d'exercice ont été largement saluées par l'Assemblée. Le futur texte précisera notamment les obligations professionnelles liées à la LCB/FT, les règles de gouvernance interne ou encore la gestion des aspirants à la profession notariale.



## La 1<sup>ère</sup> Semaine du Notariat mobilise l'ensemble de la chaîne judiciaire

**Proximité et Paix sociale** — Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> « Semaine du notariat nigérien » instituée en juillet dernier par assemblée générale extraordinaire, la Chambre Nationale des Notaires du Niger (CNNN) a organisé, ce 2 décembre 2025, sa 5<sup>ème</sup> Journée Portes Ouvertes. Délocalisée pour la première fois à l'Hôtel de Ville et dans les arrondissements de Niamey, cette édition a permis d'offrir, de 10h à 17h, des consultations gratuites sur le thème « mon notaire, mon conseiller ». Le Garde des Sceaux, M. Alio Daouda, accompagné du Colonel Boubacar Soumana Garanke, a visité les stands et salué cette initiative de « prévention des conflits familiaux », s'inscrivant dans la droite ligne des actions ministérielles pour la stabilité sociale.

**Synergie et Responsabilité** — Sous la présidence de M. Hachimou Saidou, les journées notariales ont ensuite réuni 200 acteurs (magistrats, avocats, huissiers, banques, experts-comptables, DGI, CENTIF, HAWAQF, forces de l'ordre). Dans un contexte de forte instabilité des transactions foncières, cet atelier sur « l'acte notarié et la responsabilité du notaire » visait à outiller les praticiens pour sécuriser les pratiques et prévenir les dérives. Les panels ont abordé la responsabilité civile, pénale et fiscale, le contentieux, ainsi que la lutte contre le blanchiment et la protection des données. Ces échanges ont permis de réaffirmer le rôle du notaire comme régulateur et tiers de confiance indispensable.



Photo de famille pour la 1<sup>ère</sup> « Semaine du notariat nigérien ».



Le Garde des Sceaux, M. Alio Daouda, et le Colonel Boubacar Soumana Garanke, administrateur délégué de la ville de Niamey, en visite à la JPO de la CNNN.

1

OBJECTIF : SÉCURISER LE  
FONCIER ET LA PAIX SOCIALE

200  
PARTICIPANTS

7h

DE CONSULTATIONS JURIDIQUES  
GRATUITES OFFERTES AUX CITOYENS

 ROUMANIE

## Le notariat roumain soutient l'excellence académique

**Performance européenne** — En 2025, l'Union Nationale des Notaires de Roumanie (UNNPR) s'est engagée à stimuler l'excellence académique par un soutien financier à l'équipe de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest lors du prestigieux concours de plaidoiries *Price Media Law Moot Court Competition*, organisé par l'Université d'Oxford et l'Institut Bonavero, dans le domaine des droits de l'homme et du droit de la communication. Lors de la phase régionale organisée par l'Université Paris Cité, les étudiants ont obtenu une méritoire 11e place au classement des mémoires écrits, confirmant ainsi leur qualification. À l'issue de l'étape internationale déroulée à Oxford, l'équipe a obtenu un excellent résultat avec un classement dans les 16 premières au niveau mondial et la meilleure place parmi les universités européennes.

**Dynamique internationale** — Cette même année, l'UNNPR a également soutenu l'équipe de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest dans sa participation au plus ancien et célèbre concours étudiant, le *Philip C. Jessup Moot Court Competition*, en droit international public. Lors de la finale à Washington D.C, les étudiants ont ainsi obtenu des résultats remarquables face aux représentants d'autres pays. À l'avenir, les



L'équipe de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest lors du concours de plaidoiries *Price Media Law Moot Court Competition*.



L'équipe de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest lors du concours étudiant *Philip C. Jessup Moot Court Competition*.

notaires roumains entendent poursuivre cet engagement pour la réussite académique, au bénéfice de la communauté, ainsi que pour consolider l'acquisition de compétences professionnelles dans le domaine juridique.

 SÉNÉGAL

## Sénégal: Réformes, partenariats stratégiques et solidarité

**Gouvernance et Avenir** — Réélue à la présidence de la Chambre Des Notaires du Sénégal (CDNS), Me Aïda Diawara Diagne poursuit la modernisation du notariat sénégalais. Face aux difficultés rencontrées avec certaines autorités judiciaires, un projet de loi révisant le statut a été soumis à la tutelle pour conférer une immunité de juridiction à la profession.

**Partenariats institutionnels** — Avec la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières, un atelier de sensibilisation aux obligations des notaires en matière de LCB/FT a été organisé. Parallèlement, la CDNS a été coopté par la Direction Générale des Impôts et des Domaines au sein de la Commission foncière pour apporter son expertise technique au sujet des procédures domaniales et

foncières partiellement suspendues depuis le début d'année.

**Engagement social** — La solidarité reste une priorité. Le 21 octobre 2025, une journée de dépistage du cancer du sein a été offerte aux collaboratrices via un partenariat avec la Ligue Sénégalaise contre le Cancer, première pierre d'un futur fonds de solidarité corporatif.



VICE-PRÉSIDENTE DE  
L'ASSOCIATION DU NOTARIAT  
FRANCOPHONE

# Christiane Bitty-Kouyaté, «Le notariat africain regorge de compétences»

Figure incontournable du notariat africain depuis quatre décennies, Me Christiane Bitty-Kouyaté, vice-présidente de l'Association du Notariat Francophone (ANF), a placé sa vie professionnelle sous le signe de l'engagement. Rencontre avec une femme d'action et de conviction.

**Votre parcours est marqué par un engagement constant au service du notariat, notamment à l'international ?**

**Christiane Bitty-Kouyaté :** Effectivement, j'ai été en 1984 l'une des premières femmes à rejoindre l'Union Internationale du Notariat Latin (UINL) d'alors, comme conseillère générale, représentant le notariat de Côte d'Ivoire et, au-delà, celui du continent, poste que j'ai occupé jusqu'en 2016. J'y ai ensuite exercé les fonctions de seule et unique secrétaire permanente africaine. C'est dans cette continuité que j'ai rejoint l'ANF en 2017, où j'ai été élue vice-présidente, un mandat renouvelé à plusieurs reprises. L'association est une formidable « courroie de transmission » pour le notariat africain : elle peut beaucoup lui apporter.

**Quel regard portez-vous sur les évolutions du notariat africain ?**

**C.B-K :** La Commission des Affaires Africaines (CAAf), qui fait partie de l'UINL, évolue bien. Le nombre de notaires augmente et de plus en plus de pays africains y adhèrent via l'UINL. L'un des enjeux, c'est véritablement de former les notaires africains afin qu'ils

soient compétitifs, non seulement par rapport aux autres professions, mais aussi au notariat international. À travers l'ANF, à nous de montrer que nous sommes à égalité avec les autres : le notariat africain regorge de compétences, notamment dans le domaine scientifique.

**Sur quels aspects spécifiques la formation doit-elle se concentrer ?**

**C.B-K :** Le notariat Africain doit évoluer dans un monde moderne. Il est essentiel qu'il maîtrise les règles du droit international privé, se forme au numérique, adopte la signature électronique et intègre l'intelligence artificielle. Nous devons nous mettre au goût du jour pour interagir avec n'importe quel pays dans le monde. Ce sont des sujets que nous pouvons aborder collectivement entre pays membres de l'ANF, en favorisant le partage d'expériences. C'est ce que nous avons fait, notamment sur la lutte contre le blanchiment.

**Vous-même, vous êtes très impliquée dans la transmission des savoirs ?**

**C.B-K :** Effectivement, j'ai écrit plusieurs ouvrages dans la collection 100 questions, 100 réponses pratiques, que j'ai créée, et j'ai enseigné le droit des affaires à l'université.

La transmission fait partie intégrante de mon engagement professionnel.

**L'un de vos chevaux de bataille, c'est aussi l'égalité femmes-hommes en Afrique ?**

**C.B-K :** Ce combat remonte à 1983, lors de la réforme du code de la famille en Côte d'Ivoire, qui a consacré l'égalité entre les hommes et les femmes. Depuis, je n'ai jamais arrêté. J'ai présidé l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire et l'organisation Women in Law and Development in Africa, qui lutte contre les violences faites aux femmes. Je dirige aujourd'hui l'association Plateforme des Femmes pour Gagner, qui œuvre, pour une meilleure représentativité. Beaucoup de chemin reste à parcourir : tant que les femmes ne représenteront pas au moins 30 % des instances décisionnelles, nous devrons poursuivre le combat.